



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: DILUNETT

Code du produit: DILU001

#### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: DURIEU S.A..

Adresse: Z.A.I. "La Marinière" 2,bis rue Charles de Gaulle.91070.BONDOUFLE.FRANCE.

Téléphone: + 33 (0)1.60.86.48.70. Fax: + 33 (0)1.60.86.84.84.

info@durieu.com

www.durieu.com

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS <http://www.centres-antipoison.net>.

#### Utilisation de la substance/préparation :

Gel décapant en phase aqueuse pour peintures, lasures, vernis. Sans solvant - à base de soude caustique.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets corrosifs graves.

#### Classement de la Préparation :



Corrosif

|      |                              |
|------|------------------------------|
| R 35 | Provoque de graves brûlures. |
|------|------------------------------|

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

| INDEX        | CAS       | CE        | Nom                 | Symb. | R: | %              |
|--------------|-----------|-----------|---------------------|-------|----|----------------|
| 011-002-00-6 | 1310-73-2 | 215-185-5 | HYDROXYDE DE SODIUM | C     | 35 | 10 <= x % < 25 |

#### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyen d'extinction approprié :**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Néant.

**Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles :**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants et non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Garder les emballages fermés.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**Stockage :**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et être conservés en position verticale.

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker entre +5°C. et +30°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

| France    | VME-ppm: | VME-mg/m3: | VLE-ppm: | VLE-mg/m3: | Notes: | TMP N°: |
|-----------|----------|------------|----------|------------|--------|---------|
| 1310-73-2 | -        | 2          | -        | -          | -      | -       |

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

| ACGIH/TLV | TWA: | STEL: | Ceiling: | Définition: | Critères: |
|-----------|------|-------|----------|-------------|-----------|
| 1310-73-2 | -    | -     | 2 mg/m3  | -           | -         |

**Protection respiratoire :**

Filtres anti-aérosols:

- P2 (blanc)

Recommandations CEN : EN 136, EN 140, EN 405 pour les masques et EN 143, EN 149 pour les filtres.

**Protection des mains :**

Type de gants conseillé :

- Latex

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

Temps de perméation : &gt;480 min pour épaisseur &gt;0.75 mm

Recommandations CEN : EN 420 et EN 374/3.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des gants, des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**Protection de la peau :**

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

|                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| Etat Physique : | Liquide Visqueux. |
| Couleur :       | Laitieuse         |

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

|   |               |
|---|---------------|
| pH de la substance/préparation :                    | Base forte.   |
| Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : | non précisée. |
| pH en solution aqueuse :                            | >13           |
| Point/intervalle d'ébullition :                     | 100 °C.       |
| Intervalle de Point Eclair :                        | non concerné. |
| Pression de vapeur :                                | non concerné. |
| Densité :   | > 1           |
| Hydrosolubilité :                                   | Diluable.     |

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**Conditions à éviter :**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**Matières à éviter :**

Acides et agents oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de trois minutes.

**En cas d'exposition par inhalation :**

Aucun effet de sensibilisation connu.

**En cas d'ingestion :**

Provoque de graves brûlures entraînant des douleurs buccales et épigastriques.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

En cas de contact prolongé avec la peau, sans protection aucune, risques de brûlures graves.

Une décontamination cutanée immédiate est nécessaire.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Provoque de graves lésions. Un lavage à l'eau doit être entrepris même en l'absence de douleur locale.

**Autres données :**

Formule transmise à l'I.N.R.S.

Formule ne pouvant être communiquée que sous couvert du secret médical (demande par courrier du Médecin traitant)

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Mobilité :**

Le produit est diluable dans l'eau en toutes proportions.

**Persistance et dégradabilité :**

Facilement biodégradable

**Potentiel de bioaccumulation :**

Aucunes données disponibles.

**Écotoxicité :**

Probablement faiblement nocif pour les organismes aquatiques

**Autres effets nocifs:**

Dilué à grande eau, le produit ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement.

**13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:

UN1719=LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

(hydroxyde de sodium)

| ADR/RID | Classe | Code    | Groupe | Étiquette | Ident.   | QL     | Dispo. | EQ   | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|---------|--------|-----------|----------|--------|--------|------|------|--------|
|         | 8      | C5      | II     | 8         | 80       | LQ22   | 274    | E2   | 2    | E      |
| IMDG    | Classe | 2°Étiq  | Groupe | QL        | FS       | Dispo. | EQ     |      |      |        |
|         | 8      | -       | II     | 1 L       | F-A,S-B  | 274    | E2     |      |      |        |
| IATA    | Classe | 2°Étiq. | Groupe | Passager  | Passager | Cargo  | Cargo  | note | EQ   |        |
|         | 8      | -       | II     | 809       | 1 L      | 813    | 30 L   | A3   | -    | -      |
|         | 8      | -       | II     | Y809      | 0.5 L    | -      | -      | A3   | -    | -      |

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation :**



Corrosif

**Contient du :**

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| 215-185-5 | HYDROXYDE DE SODIUM |
|-----------|---------------------|

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

|            |  |
|------------|--|
| R 35       | Provoque de graves brûlures.   |
| S 1/2      | Conserver sous clef et hors de portée des enfants.   |
| S 26       | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S 36/37/39 | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.         |
| S 45       | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).     |
| S 27       | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.   |
| S 28       | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.                               |

**Dispositions particulières :**

Fermeture de sécurité pour enfants (Annexe IV A2 1999/45/CE)

Indication de danger détectable au toucher.

**Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:**

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

**Nomenclature des installations classées (France):**

| N° ICPE | Désignation de la rubrique   | Régime | Rayon |
|---------|--|--------|-------|
| 1630    | Soude ou potasse caustique (fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de) |        |       |
|         | A. - Fabrication industrielle de   | A      | 1     |

**16 - AUTRES DONNÉES**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Le symbole en marge indique les paragraphes modifiés par rapport à la version précédente.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

|      |                              |
|------|------------------------------|
| R 35 | Provoque de graves brûlures. |
|------|------------------------------|